



**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées dans le cadre d'un projet de réhabilitation de bâtiments d'habitats collectifs situés quartier Chevreux à Soissons

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement.

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée du dossier et d'une note de présentation est mise à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du 23 août 2021 au 6 septembre 2021, par courriel à [ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service environnement - Consultation du public - Dérogation espèces protégées  
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 6 septembre 2021.

LAON, le **18 AOUT 2021**

Le Directeur départemental  
des territoires

**Vincent ROYER**

